CONSEIL PATRIMONIAL

Professions libérales réglementées : structurer l'exercice, arbitrer et transmettre

Le choix de la structure d'exercice d'un professionnel libéral réglementé engage sa rémunération, sa protection sociale et la valeur de revente de son activité. Beaucoup conservent une organisation héritée du début de carrière sans l'avoir confrontée à leur situation familiale ni à leur horizon de transmission. Cette session de trois heures relie les deux volets. Elle présente les formes d'exercice ouvertes aux professions réglementées et leurs conséquences puis les arbitrages patrimoniaux liés à la détention des locaux, à la protection du conjoint et à la transmission de la clientèle. Les participants travaillent sur des situations types.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
0,43 jour — 3 h	**À distance**	**À partir de 630 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Conseillers en gestion de patrimoine et professionnels du chiffre ainsi que libéraux réglementés souhaitant structurer leur exercice.

PRÉREQUIS
Aucun prérequis

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Distinguer les formes d'exercice ouvertes aux professions réglementées
- Relier le choix de structure à la rémunération et à la protection sociale
- Traiter la détention des locaux professionnels et du matériel
- Anticiper la protection du conjoint et des enfants
- Préparer la transmission ou la cession de l'activité

03 Programme détaillé

M1 Les formes d'exercice

- Exercer seul ou à plusieurs
- Exercice individuel et exercice en société
- Structures de moyens et structures d'exercice
- Conséquences sur la responsabilité professionnelle
- Contraintes propres aux ordres professionnels
- À retenir : La structure retenue conditionne à la fois le mode de rémunération et la façon dont l'activité pourra être cédée.

M2 Rémunération et protection sociale

- Ce que le professionnel perçoit vraiment
- Arbitrage entre rémunération et distribution
- Conséquences sur les cotisations et sur les droits à retraite
- Couverture prévoyance et perte de revenus
- Place de l'épargne retraite dans l'arbitrage
- Cas pratique : Les participants comparent deux modes de rémunération pour un même niveau de revenu disponible.

M3 Patrimoine et transmission

- Préparer la suite dès maintenant
- Détention des locaux professionnels en direct ou en société
- Protection du conjoint et incidence du régime matrimonial
- Transmission progressive à un associé ou à un enfant
- Valorisation et cession de l'activité
- Mise en situation : Les participants conduisent un entretien avec un praticien qui envisage de céder sa patientèle à moyen terme.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
À distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 630 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr